

## ***La Certification Propriétaire responsable et le registre des loyers***

La [Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation](#) de la Ville de Montréal consulte les Montréalaises et les Montréalais sur le projet de certification Propriétaire responsable et la mise en place d'un registre des loyers.

### **1. S'informer, en assistant à la présentation publique du projet (en visioconférence)**

La consultation débutera par une soirée d'information au cours de laquelle le Service de l'habitation présentera les grandes lignes du projet. La présentation sera suivie d'une période de questions du public, puis d'une période de questions des commissaires.

***Cette soirée d'information se tiendra en visioconférence : Mercredi 20 avril 2022, de 19 h 00 à 22 h 00***

La fenêtre pour assister à la présentation virtuelle sera activée le jour même, sur la page de la consultation. La webdiffusion de la soirée d'information sera par la suite accessible en différé sur la même page, ainsi que la documentation relative à ce projet.

**Tous les détails ici :**

**[ville.montreal.gc.ca/proprietairesresponsable](http://ville.montreal.gc.ca/proprietairesresponsable)**

### ***Comment poser des questions, lors de la soirée d'information ?***

Les personnes qui souhaitent **poser leurs questions** doivent remplir le formulaire web disponible sur la page de la consultation ci-dessus (cliquer sur le bouton "Poser une question"). Votre question sera lue par la présidence de la Commission. Le formulaire sera fermé vers 19h45, le 20 avril après la pause suivant la présentation.

Si vous ne pouvez pas accéder à la documentation ou acheminer vos questions en ligne, appelez au **514 872-3000** ou envoyez un courriel à [commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca).

### **2. S'exprimer : divers moyens à votre disposition**

Dans les prochaines semaines, il sera possible de partager votre point de vue et vos idées sur le projet par différents moyens, en respect des mesures sanitaires. Les détails seront annoncés par avis public à une date ultérieure. Tous les détails seront communiqués sur la page de la consultation, incluant la marche à suivre pour s'inscrire.

Source : Service du greffe, Ville de Montréal